

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain JESSIONESSE adjoint au Maire.

Présents :

Mmes : Catherine GOVIN, Sandrine SERVAIS-POUCHAIN, Marie-Christine PORTIER
Christelle SEURAT,

Mrs : Dominique FOURMEAUX, Sylvain JESSIONESSE, Michel BOUCHÉ, Michel ROYER,
Laurent BRAGUE

Absent : Mr Bruno BERGE

Dominique FOURMEAUX est nommé secrétaire de séance.

Sylvain JESSIONESSE donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2024 qui est accepté à l'unanimité des présents

Sylvain JESSIONESSE propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir « la participation de la Commune d'Etourvy à la protection sociale complémentaire des agents. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Election municipale partielle

La commission de contrôle des listes électorales a été convoquée le 26 décembre 2024 à 10 h 00.

Plusieurs personnes :

- Se sont inscrites sur les listes électorales ce qui portera le nombre d'électeurs à 163.
- Ont également contacté la mairie pour obtenir le CERFA afin de se présenter à la prochaine élection municipale partielle. La mairie remettra à chaque candidat le memento du candidat communiqué par la préfecture.

Après renseignements auprès de la préfecture,

- Chaque candidat doit préparer et fournir au bureau de vote ses bulletins de vote,
- Chaque candidat au premier tour est également inscrit pour le deuxième tour sans nouvelle démarche. Si un candidat ne veut pas obtenir de voix au deuxième tour, il lui suffit de ne pas mettre de bulletins de vote sur la table lors du deuxième tour.

Pour être élu et devenir membre du Conseil Municipal dans le cadre de l'élection partielle organisée en janvier prochain, il convient

- Dès le premier tour : de remplir la double condition suivante à savoir obtenir
 - Un nombre de voix supérieur à 25% des inscrits soit au moins 41 voix,
 - Et la majorité des voix des suffrages exprimés soit à titre d'exemple 61 voix en présence de 120 votes exprimés.
- Au deuxième tour : obtenir le plus grand nombre de voix.

Sylvain JESSIONESSE rappelle l'organisation qui sera mise en place pour l'élection du Maire :

- Le premier adjoint actuel convoque le Conseil Municipal dans les 15 jours qui suivent l'élection du 11^{ème} conseiller municipal,
- Les 11 conseillers municipaux participent à l'élection du Maire. Le Maire est élu parmi les 11 membres du Conseil Municipal,
- A l'issue de cette élection, les 2 adjoints actuellement en poste perdent leurs fonctions,
- Le nouveau Maire propose au Conseil Municipal un nombre d'adjoint. Le Conseil Municipal vote le nombre d'adjoint(s),
- Le nouveau Maire met en place l'élection du ou des adjoints,
- Le nouveau Maire met en place les commissions.

Le Conseil Municipal sollicitera les candidats pour qu'ils participent à la tenue du bureau de vote en vue de compléter l'organisation suivante :

8 H 00 à 10 h 30	Sandrine SERVAIS-POUCHAIN	Michel BOUCHÉ	Volontaire
10 h 30 à 13 h 00	Christelle SEURAT	Michel ROYER	Volontaire
13 h 00 à 15 h 30	Catherine GOVIN	Dominique FOURMEAUX	Volontaire
15 h 30 à 18 h 00	Marie-Christine PORTIER	Sylvain JESSIONESSE	Volontaire

Dossier Maison SAUNIER-HUGOT :

Sylvain JESSIONESSE présente l'état d'avancement des demandes de mise en paiement des subventions par les différents partenaires :

- Subventions attribuées : 282 911.73 €
- Subventions déjà versées : 252 911.73 €
- Subvention en attente de versement : 30 000 €. Cela concerne le dossier instruit en partenariat avec le GAL pour obtenir des financements auprès des fonds européens. L'instruction de ce dossier est toujours en cours mais avance à la suite des contacts pris avec le service instructeur le jeudi 12 décembre dernier.

Baux entre la commune et le Domaine Saint Georges

Sylvain JESSIONESSE :

- Indique qu'il convient :
 - o De mettre en place un bail entre la commune d'Etourvy et le Domaine Saint Georges à la suite de la construction de la halte randonneurs par le Domaine Saint-Georges sur un terrain appartenant à la commune,
 - o De mettre en place un avenant au bail conclu le 15 décembre 2015 entre la commune d'Etourvy et le Domaine Saint Georges à la suite de la livraison du second gîte aménagé au sein de la maison Saunier Hugot : la Meunerie.
- Rappelle les travaux déjà réalisés le 24 octobre 2022 avec Maître Lapierre en présence de Dominique LHOMME,
- Indique que le RDV a été fixé le lundi 6 janvier 2025 avec Maître Lapierre et la Présidente du Foyer Rural pour reprendre les travaux initiés en 2022 et préparer la rédaction et/ou la mise à jour des baux,
- Présentera lors du Prochain Conseil Municipal les propositions de baux établies par Maître Lapierre.

Deuxième gîte aménagé au sein de la maison Saunier Hugot : le gîte la Meunerie

Sylvain JESSIONESSE :

- Présente l'état financier qui permet de définir le montant du loyer à mettre en place dans le bail entre la commune et le domaine saint Georges pour le deuxième gîte de la maison Saunier Hugot en s'appuyant sur la méthode qui a été retenue par le Conseil Municipal le 27 septembre 2024,
- Indique que nous attendons d'obtenir le versement effectif des 30 000 € de subvention en attente pour valider le montant du loyer en prévision de mettre en place l'avenant au bail.

Construction de la halte randonneurs

Sylvain JESSIONESSE indique que

- Les conditions d'utilisation de la halte randonneurs seront précisées à la suite de discussion et de décisions prises par les 4 parties suivantes :
 - o La commune d'Etourvy qui était à l'origine de ce dossier de remplacer l'ancien préfabriqué par un nouveau bâtiment,
 - o Le Domaine Saint Georges qui a porté le dossier pour obtenir un taux de financement de 100 % des devis présentés au lieu des 70 % attribués à la commune
 - o Le foyer Rural animation à travers la section randonnée,
 - o La compagnie des sapeurs-pompiers d'Etourvy en qualité d'organisateur d'événements dont le vide grenier, et le repas organisé à l'occasion des festivités.
- La Halte randonneurs est construite sur la parcelle cadastrée AB 151. Cette parcelle a déjà été intégrée dans le bail signé entre la commune et le Domaine Saint Georges avec la mention
 - o *« La parcelle dite « place du préfabriqué, propriété communale cadastrée AB 151 pourra être utilisée à titre purement gratuit par le preneur comme lieu de parking pour les véhicules des groupes accueillis en commun accord avec la commune d'Etourvy »*
- Cette parcelle a une double vocation,
 - o Servir de parking pour les clients du Domaine Saint Georges,
 - o Permettre un usage de la halte randonneurs.
- Qu'il transmettra toutes ces informations à Maître Lapierre pour les intégrer dans la rédaction du bail.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, donne mandat à Sylvain JESSIONESSE pour représenter la commune afin de rencontrer Maître Lapierre en vue de préparer et de mettre en place :

- Un nouveau bail, lié à la construction de la halte randonneurs par le Domaine Saint Georges sur un terrain de la commune d'Etourvy,
- Un avenant au bail signé le 15 décembre 2015 entre la commune et le Domaine Saint Georges, concernant l'utilisation des bâtiments du domaine Saint Georges à la suite de la livraison du second gîte de la maison Saunier Hugot : la meunerie.

Aménagement du cimetière et détermination du tarif des cases du columbarium

Sylvain JESSIONESSE

- Présente les devis relatifs à :
 - o L'extension du columbarium : devis établi par l'entreprise Dozières pour la fourniture de 3 nouvelles cases pour un montant de 4 000 € TTC (hors fondation déjà aménagée avec le jardin du souvenir pour un montant de 204 € TTC),
 - o L'aménagement d'une allée par l'entreprise Govin pour desservir les places numérotées 261 à 273 pour un montant de 1 896 € TTC,
- Indique que le reste à la charge de la commune pour les 4 cases du columbarium s'établit à 5200 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise Dozières pour la livraison et la pose de 3 cases supplémentaire du columbarium pour un montant de 4 000 € TTC,
- Accepte le devis de l'entreprise Govin pour la mise en place d'une nouvelle allée pour desservir les places numérotées 261 à 273 pour un montant de 1 896 € TTC ,
- Fixe la montant de l'acquisition d'une place du columbarium à 1 300 € pour une durée de 30 années à compter de ce jour.

Dossier assainissement des bâtiments communaux

Sylvain JESSIONESSE présente le devis établi par le SPANC pour un montant de 133.36 € TTC afin de mettre à jour l'étude technique relative à la mise aux normes de l'assainissement de la mairie et de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le devis du montant de 133.36 € TTC et autorise Sylvain JESSIONESSE à signer le devis avec le SPANC.

Dossier accessibilité bâtiments communaux

Dominique FOURMEAUX présente les devis de fournitures à acheter (nez de marches antidérapants et bandes de vigilance) et à mettre en place dans le cadre de l'accessibilité/sécurité des bâtiments communaux (Mairie-Ecole, ainsi que 4 bâtiments exploités par le domaine St Georges).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le principe d'une enveloppe d'un montant de 1 500 € TTC pour financer l'acquisition des fournitures et autorise Sylvain JESSIONESSE à signer le ou les devis avec les fournisseurs retenus.

Organisation de l'entretien des biens et équipements communaux

Sylvain JESSIONESSE indique qu'avec l'appui de Patrick POUCHAIN, il a identifié les travaux à réaliser au sein des bâtiments occupés :

- Par l'école élémentaire (en dessous de la mairie) : il y a 6 radiateurs électriques dont
 - o 2 qui ont été récemment changés,
 - o 4 radiateurs anciennes générations dont 2 qui présentent des dysfonctionnements.
- Par la cantine :
 - o Le chauffe-eau de 50 l fuit et sa capacité ne permet pas de finir la vaisselle dans de bonnes conditions,
 - o Une des cuvettes WC est fissurée et nécessite d'être remplacée pour éviter un incident qui pourrait blesser un enfant en cas de casse.
- Patrick POUCHAIN pourrait réaliser ces différents travaux de remplacement pendant la période des vacances scolaires. Le montant des fournitures s'établit à 1 080 € TTC.

Michel BOUCHÉ présente au Conseil Municipal les conclusions du groupe de travail qui a fait le tour de différents biens communaux le dimanche 24 novembre dernier pour inventorier les travaux à réaliser. Il s'avère nécessaire :

- De mettre en place des barrières pour interdire l'accès aux voitures au-dessus de l'installation d'assainissement de la halte randonneurs,
- De compléter les barrières derrière la halte randonneurs à la suite de l'arrachage du tronc d'arbre,
- De remplacer plusieurs poteaux et barrières qui ont été installés autour du plan d'eau derrière le bâtiment de la grange.

Michel BOUCHÉ présente deux devis pour la fourniture de barrières et de poteaux. Ces devis vont être affinés après inventaire rigoureux des éléments à remplacer.

Michel BOUCHÉ et Sylvain JESSIONESSE proposent d'organiser des journées « d'intérêt général » au service de l'entretien de la commune et de rénovation des équipements communaux du lundi 7 mars au 3 avril inclus en intégrant les diverses associations et l'ensemble des volontaires parmi la population.

Dominique FOURMEAUX présente au Conseil Municipal

- Le devis de fourniture pour rénover la toiture de la cabane installée dans la cour de l'école maternelle.

Sylvain JESSIONESSE

- Indique que nous devons solliciter les services de l'architecte des bâtiments de France en vue de mettre en place un garde-corps pour sécuriser le pont du bief,
- Propose de compléter la réflexion de sécuriser également les accès vers le moulin.

Sylvain JESSIONESSE indique que l'acquisition de ces biens et la réalisation de ces travaux pourraient faire l'objet d'un financement par la région Grand Est dans le cadre de l'opération coup de pouce présentée ci-après.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide l'achat :

- De 4 radiateurs électriques pour l'école primaire,
- Du chauffe-eau et de la cuvette WC de la cantine.

Le Conseil Municipal décide d'établir une liste complète des petits travaux et acquisition de fournitures pour finaliser l'aménagement des abords de la halte randonneurs et du plan d'eau :

- Tables et bancs en bois,
- Poubelles pour équiper le village.

Une réunion est planifiée le samedi 28/12/2024 avec les conseillers municipaux disponibles :

- Pour identifier la liste des biens et équipements à acheter,
- En vue de solliciter les devis et de les présenter lors du prochain Conseil Municipal.

Aide régionale : "coup de pouce rural" destiné aux petites communes

Sylvain JESSIONESSE présente la nouvelle mesure mise en place par la région Grand Est. <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/coup-de-pouce-rural>

Etourvy se situe dans la tranche des communes éligibles pour une aide pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses retenues, avec un plafond maximum de dépenses fixé à 20 000 € HT.

Les Projets et actions éligibles sont :

- Les travaux de rénovation ou de consolidation de certains bâtiments publics et d'élément de patrimoine ordinaire,
- Les travaux simples de démolition pour résorption de petites verrues paysagères, désencombrement, embellissement, sécurisation d'un lieu,
- Les travaux d'aménagement des abords de bâtiments publics ou parapublics,
- Les travaux liés à des compléments ponctuels d'aménagement, d'équipement et de petits mobiliers d'espaces publics, d'espaces de vie existants pour faciliter la vie des habitants,
- Les travaux spécifiques à la problématique des villages-rue en vue de l'embellissement de la rue principale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de préparer un dossier en vue de solliciter le versement de cette aide "Coup de pouce" par la région pour l'acquisition de différents biens d'équipement

- Tables et bancs,
- Table à installer sous la halte randonneur,

- Divers aménagements autour du plan d'eau,
- Remise en état de la structure en bois dans la cour de l'école maternelle,
- Poubelles,
- Jardinières,
- Un garde-corps pour sécuriser le pont du bief et les accès au moulin,
- Et autres besoins qui seraient identifiés lors de la réunion/visite du 28 samedi 28 décembre et validés par le Conseil Municipal.

Engagement des dépenses dans la limite de 25 % des crédits votés en 2024

Sylvain JESSIONESSE indique que :

- Le budget 2025 sera travaillé par la Commission des finances et présentée au Conseil Municipal en avril comme chaque année,
- Que la commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le Premier adjoint, puis le Maire une fois qu'il sera élu, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et annexe de l'exercice précédent.

Mise en place d'un compte financier unique (CFU)

Sylvain JESSIONESSE présente le dispositif de mise en place d'un compte financier unique (CFU) :

- Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »
- La commune d'Etourvy remplit les 2 conditions requises, à savoir :
 - o Avoir adopté le référentiel M57,
 - o Dématérialiser les documents budgétaires.
- La commune d'Etourvy peut mettre en place le CFU sur les comptes :
 - o 2024 : donc faire partie des premières communes,
 - o 2025 et bénéficier des retours d'expériences des communes qui ont mis en place le CFU pour 2024,
 - o 2026 : obligation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de mettre en place le CFU pour les comptes 2025.

Adhésion au Syndicat Aube Numérique

Sylvain JESSIONESSE

- Présente le projet de création du syndicat Aube numérique destiné aux communes pour la gestion des dispositifs de Vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion des équipements et d'infrastructures.
- Indique que la commune d'Etourvy peut faire partie des membres fondateurs ou rejoindre le syndicat ultérieurement pour répondre à des besoins.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de pas faire partie des membres fondateurs de ce syndicat Aube Numérique du fait de l'absence de mise en œuvre des dispositifs cités.

Acquisition d'un nouveau Cygne

Sylvain JESSIONESSE indique que les élevages sollicités ne peuvent pas répondre à « la demande d'acquisition d'une compagne pour Artur » du fait de l'absence de stock. Les recherches se poursuivent.

Participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents

Sylvain JESSIONESSE indique que le Conseil Municipal par délibération prise le 20 juin 2014 avait :

- Décidé de participer financièrement à la protection sociale complémentaires des agents de la collectivité au titre du risque prévoyance à compter du 1 juin 2014,
- Fixé la prise en charge d'un montant de 14 € par agent pour le risque prévoyance,
- Indiqué que ce montant évoluerait en fonction de la carrière de l'agent.

Sylvain JESSIONESSE précise par ailleurs :

- Que ce montant de 14 € n'a jamais été réévalué depuis 2014 dans le calcul de la prise en charge de la commune,
- Qu'entre juin 2014 et décembre 2024, le SMIC a évolué de 9.53 € /h à 11.88 €/h soit une progression de 24.66 %,
- Que l'inflation constatée sur cette période s'établit à 20.2 %.

En conséquence, Sylvain JESSIONESSE propose :

- D'indexer ce montant de 14 € à compter du 1er janvier 2025 sur les bases de l'évolution du smic soit 24.66 %, ce qui porterait ce montant à 17.45 €,
- Qu'au 1er janvier de chaque année et ce à compter du 1 janvier 2026, ce montant soit indexé selon l'évolution du smic constatée le 1er janvier de chaque année.

Le Conseil Municipal retient ces propositions à l'unanimité. Sylvain JESSIONESSE s'abstient de prendre part au vote.

Repas des aînés : bons d'achat et bénéficiaires

Le montant des bons d'achat pour cette année est fixé à 30€/personne. Une réflexion est engagée pour trouver un équilibre équitable concernant les personnes éligibles pour le repas et/ou le bon d'achat.

Vœux du Conseil Municipal du samedi 11 janvier

Sylvain JESSIONESSE présente l'invitation et le programme

- Vœux du conseil et présentation des réalisations et projets,
- Remise des cadeaux aux enfants (MC Portier et D Fourmeaux se chargent d'aller choisir les livres au magasin Cultura de Troyes),
- Apéritif offert par la commune,
- Repas (**les inscriptions au repas doivent être impérativement retournées à la mairie d'Etourvy accompagnées du règlement avant le 3 janvier 2025 à l'aide du document joint au présent compte rendu**),
- RDV le **11 janvier 2025 à partir de 18 h 00** au domaine Saint Georges.

Informations et questions diverses.

Le bulletin municipal :

Dominique FOURMEAUX et Catherine GOVIN préparent l'édition spéciale en prévision de la distribuer lors de la cérémonie des vœux.

Compte rendu des Réunions transport scolaire

Marie Christine PORTIER présente les informations partagées lors de la réunion à laquelle elle a participé :

- *Le transport de midi pour la cantine sera maintenu,*
- *Une réflexion est menée pour optimiser le service et mieux s'adapter aux aléas climatiques en cas de nécessité.*

Réunion du conseil du syndicat scolaire

Marie Christine PORTIER et Christelle SEURAT présentent les informations partagées lors de la réunion à laquelle elles ont participé :

- *Nécessité d'élire un nouveau Vice-président*
- *Prévision d'effectifs en légère baisse*

Dégradation de la fondation de la voirie le long de l'étang

Michel BOUCHÉ fait état de la dégradation de voirie sous les plots de béton le long de l'étang. Il s'agit d'une route départementale. Les services de l'équipement seront sollicités pour étudier les travaux à réaliser.

Travaux d'électricité à réaliser au domaine Saint Georges

L'entreprise sollicitée pour étudier la restauration de l'installation électrique ne souhaite pas donner suite. D'autres entreprises ont été contactées.

Travaux d'élagage

En plusieurs endroits, des arbres deviennent menaçants pour les lignes électriques. Il est prévu d'informer les propriétaires riverains afin qu'ils puissent prendre les bonnes dispositions

Antenne Relai de téléphonie mobile

Sylvain JESSIONESSE va reprendre contact avec la société HIVORY pour

- *Faire le point sur le fonctionnement de l'antenne,*
- *Étudier leur proposition à la suite du courrier qu'ils ont adressé à la commune.*

Vœux 2025

Sylvain JESSIONESSE fait part d'invitations de communes voisines et du Conseil Départemental à des cérémonies de vœux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le 16 décembre 2024
Sylvain JESSIONESSE